



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20250709-2025_32-DE
Reçu le 10/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 32/2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	L'an deux mille vingt cinq Le 09 juillet
présents :	12	Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.
votants :	13	Date de la convocation du conseil : 04 juillet 2025 Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Anaïs SARDAN, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Claudia STAUBMANN a donné procuration à Eric CHERON, Daniel MAURIE

OBJET : Mise en place au Camping Municipal d'un forfait douche et
d'une réduction pour les saisonniers

Compte tenu de demandes récurrentes d'utilisation des douches du Camping Municipal par des saisonniers (extérieurs au camping), Madame la Maire propose de mettre en place un **forfait mensuel** d'utilisation des douches, d'un montant de **49€ TTC/ personne**.

Madame la Maire propose également de mettre en place un tarif préférentiel pour les saisonniers occupant le camping, à raison de **7 jours offerts pour un mois** d'occupation et de 14 jours pour deux mois. Pour une durée d'occupation intermédiaire, un prorata sera calculé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la mise en place du forfait douche mensuel d'un montant de **49€ TTC/mois/personne**.
- Accepte le montant de la réduction accordé aux saisonniers fréquentant le Camping municipal.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 10 juillet 2025

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX



*La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr*